



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Nantes, le 31 janvier 2025

INONDATIONS : VIGILANCE ROUGE CRUES

Point de situation à 09h00

Vigilances météorologiques

La rivière Vilaine Aval est toujours placée en vigilance de **niveau rouge « crues »** depuis mardi 28 janvier 6h00. Cette vigilance concerne principalement les communes de Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao, Pierric, Masserac, Avessac, Fégréac, Sévérac, Guenrouet et Plessé. Le niveau sur la station Redon sur la Vilaine aval est à 5,07 mètres à 08h10.

La Loire estuaire et aval sont toujours placées en **vigilance jaune** pour le risque de crue.

3 à 5 mm de pluie sont attendus en fin d'après-midi sur le nord du département.

Actions engagées

Le centre opérationnel départemental (COD) est activé en préfecture depuis 17h00 le lundi 27 janvier 2025.

L'équipe préfectorale est présente sur le terrain aux côtés des différents maires touchés par les inondations ainsi que des forces de secours et de sécurité. Fabrice Rigoulet-Roze, préfet de région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique et Marc

Makhlouf, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis se rendent à Saint-Nicolas-de-Redon pour faire un point sur la situation.

Au total, 422 personnes ont été évacuées de leurs habitations, principalement sur Saint-Nicolas-de-Redon (310 personnes) ainsi que sur les communes de Guéméné-Penfao, Pontchâteau, Massérac et Auessac. Les mairies ont mis à leur disposition des lieux d'hébergement ; l'essentiel des personnes évacuées ont trouvé une solution chez des proches.

La navigation est interdite sur la [Vilaine](#) jusqu'à l'abaissement du risque à une vigilance crue jaune.

Les interventions des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie

Depuis dimanche soir, le SDIS a réalisé 350 interventions mobilisant plus de 1202 sapeurs-pompiers. Des postes de commandement avancé du SDIS restent activés à Saint-Nicolas-de-Redon, Guéméné-Penfao et Pontchâteau.

114 gendarmes ont été engagés depuis le début de la vigilance rouge crue. Le 30 janvier, 98 contrôles du respect de l'[arrêté préfectoral](#) d'interdiction de circulation des véhicules sur les routes inondées ont été réalisés sur les routes du département. Toute personne contrevenant à ces interdictions temporaires sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe, soit 135€. L'immobilisation du véhicule pourra également être prescrite.

Santé

L'épisode d'inondations qui touche Redon et son territoire a mis hors service le Laboratoire d'Analyses Médicales qui assure le traitement des examens de biologie nécessaires aux prises en charge hospitalières. L'hôpital de Redon s'est donc réorganisé pour garantir la sécurité des prises en charge. Dans ce contexte, l'appel au 15 avant de se rendre aux urgences est rendu obligatoire à compter du jeudi 30 janvier jusqu'au jeudi 6 février 2025, 24h/24. Cette mesure a pour objectif d'éviter les retards de prise en charge et donc les pertes de chance pour les patients requérant des examens biologiques en extrême urgence. Les trois SAMU (35, 56 et 44) se coordonnent et ont renforcé leurs moyens pour assurer les transports sanitaires nécessaires.

Concernant la maternité, les accouchements sur site sont temporairement réorientés depuis le jeudi 30 janvier. : un contact téléphonique individuel a été organisé par l'hôpital avec chaque parturiente. L'ensemble des autres activités de la maternité fonctionne normalement (échographies, suivis de grossesse, etc.).

Les réseaux de transports

Les forts cumuls de pluie ont provoqué le débordement du Gesvres sur la chaussée, le périphérique Est est donc toujours fermé dans les deux sens de circulation.

Il y a actuellement 16 routes départementales fermées avec mise en place de déviations. Les routes fermées sont disponibles sur cette adresse : <https://inforoutes.loire-atlantique.fr/>.

Un numéro est ouvert et réservé aux usagers qui circulent sur les routes départementales, joignable en semaine de 6h00 à 21h00 et le week-end de 10h00 à 18h30, au [02.51.82.62.62](tel:02.51.82.62.62).

Les écoles

Les 22 établissements scolaires des 9 communes concernées par la vigilance rouge « crues » de la Vilaine Aval sont fermées ce vendredi 31 janvier 2025, ainsi que les structures d'accueil d'enfants sur ces communes.

Les transports scolaires assurés par Redon agglomération sont également interrompus ce vendredi 31 janvier 2025.

Situation électrique et eau potable

Suite à la mise hors tension de postes de distribution par sécurité, 200 clients sont toujours concernés par des coupures d'électricité en Loire-Atlantique.

Sur l'ensemble des communes du département, l'eau distribuée est conforme et potable. Aucun risque lié aux inondations n'est identifié à ce jour.

Soutien aux populations

Le préfet a décidé de mettre en place à partir du jeudi 30 janvier 2025 une cellule d'accompagnement économique pour partager un diagnostic et recenser les mesures d'accompagnement à déployer.

Les entreprises exposées à des difficultés pour maintenir leur activité peuvent bénéficier du dispositif mis en place par le préfet de la Loire-Atlantique au titre de l'activité partielle : l'autorisation doit être adressée à l'administration via le portail : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>.

Les consignes de sécurité à la population

La préfecture de la Loire-Atlantique recommande aux habitants la plus grande prudence et rappelle les conseils de comportement à adopter :

- tenez-vous informés de la situation et suivez l'évolution sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/loire-atlantique> ;
- évitez tout déplacement inutile et dans tous les cas, limitez votre vitesse sur la route ;
- **ne vous engagez en aucun cas sur une route immergée, même partiellement ;**
- soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau, rejoignez un point haut ou abritez-vous à l'étage ;

Pour les communes en vigilance rouge « crues » :

- restez chez-vous et tenez-vous informés ;
- n'utilisez pas votre voiture ;
- éloignez-vous des cours d'eau, des points bas et des ponts et rejoignez le point plus haut possible ;
- réfugiez-vous en étage, en dernier recours sur le toit, et ne descendez pas dans les sous-sols ;
- évacuez uniquement sur ordre des autorités en emportant votre kit d'urgence.